



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy

téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39

cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr

<http://twitter.com/DocCedef>



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés de la formation professionnelle

La dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage s'est élevée à 28 milliards d'euros en 2007, elle a progressé de 5 % par rapport à 2006 et de 25 % par rapport à 1999. Depuis 2004, l'effort de formation de la nation s'est stabilisé à 1,5 % du PIB.

Le montant de la dépense consacrée à la formation professionnelle relevant du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle s'est élevé en 2008 à 4.016,45 M€ dont 1.670,03, M€ de dotation de décentralisation et 949,81M€ d'exonérations et primes liées aux contrats d'apprentissage.

En 2008, les régions (hors Lorraine, Corse, Guadeloupe, Guyane) ont consacré 4 milliards d'euros à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'accueil, information et orientation.

Les entreprises concourent pour 42 % à la dépense globale et en 2008, les dépenses (en euros courants, données provisoires) de formation professionnelle des entreprises de 10 salariés et plus se tassent par rapport à 2007, passant de 8,9 à 8,8 milliards d'euros.

Le pourcentage de salariés ayant suivi au moins un stage continue sa progression et s'établit à 42,9%. Le nombre de bénéficiaires de périodes de professionnalisation reste stable avec 400.611 bénéficiaires en 2008 (397.414 en 2007 et 399.338 en 2006). En 2008, 376.833 stagiaires ont bénéficié d'un DIF (droit individuel à la formation).

Source : *ministère du Budget, des Comptes public, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État*
Formation professionnelle : jaune budgétaire annexé au projet de loi de finances pour 2010

➔ Actualités :

La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie a été publiée au Journal officiel le 25 novembre 2009. Elle est destinée à améliorer le lien entre formation et emploi, à construire un système plus juste permettant de réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés et des jeunes sortis sans qualification du système scolaire, et à rendre le système de la formation professionnelle plus efficace par une amélioration de la qualité des formations et une meilleure coordination des acteurs. Elle vise aussi à rendre l'individu acteur de son parcours professionnel.

Consulter la présentation de la loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie
Consulter l'échéancier des décrets d'application de la loi

Création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Alimenté par une contribution des entreprises, il doit permettre une nette augmentation du nombre de salariés peu qualifiés et de demandeurs d'emplois formés dans le système de formation professionnelle. Un **décret n°2010-155 du 19 février 2010** en fixe les objectifs et l'organisation.

Pour en savoir plus : consulter l'actualité du 15 au 21 février 2010

Décret n° 2010-65 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimum de la formation hors temps de travail pouvant être prise en charge par l'organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation. **Décret n° 2010-64 du 18 janvier 2010** relatif à la mention des droits acquis au titre du droit individuel à la formation dans le certificat de travail.

Source : Legifrance.gouv.fr

➔ À retenir :

L'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle. La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie a créé un nouveau droit pour les salariés : le droit individuel à la formation (DIF), qui permet de bénéficier de formations réalisées en dehors ou pendant le temps de travail. Le dispositif des périodes de professionnalisation favorise, grâce aux actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée.

Consulter le portail dédié au Droit Individuel à la Formation : www.droit-individuel-formation.fr

La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à tous. Reconnue par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience professionnelle afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. La procédure de VAE est ouverte à tous les salariés qui justifient de la durée d'expérience requise. Elle peut être organisée dans le cadre du plan de formation ou d'un congé spécifique. L'employeur peut décider d'inscrire des actions de VAE dans le plan de formation de l'entreprise : une convention doit alors être conclue entre l'employeur, le salarié bénéficiaire et l'organisme qui intervient en vue de la validation des acquis du candidat.

Consulter le portail officiel de la VAE : www.vae.gouv.fr

➔ Sélection de sites internet :

➔ **Emploi.gouv - Le Portail du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi dédié aux politiques de l'emploi et de la Formation professionnelle**

Le site présente la politique ministérielle visant à soutenir l'emploi, favoriser l'insertion, et développer la formation professionnelle. Il permet d'accéder aux informations par profils (demandeur d'emploi, jeune, senior etc.), ou par thèmes (chômage, emploi, formation professionnelle etc.), et présente les missions de **la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)**. Au sein du ministère, la DGEFP propose les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les partenaires sociaux, conduit la mise en œuvre des dispositifs et en évalue les résultats. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle anime également les réseaux du service public de l'emploi.

Pour en savoir plus : www.emploi.gouv.fr

Consulter la thématique dédiée à la DGEFP

Consulter la rubrique dédiée au Dispositif emploi et formation professionnelle

➔ Le site du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : www.travail-solidarite.gouv.fr (Dossiers : *Formation des salariés, La formation des demandeurs d'emploi, Validation des acquis de l'expérience, Dépenses de formation professionnelle, Alternance et Apprentissage* et fiche : *principes généraux de la formation des salariés*).

➔ Le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi consacré à la formation professionnelle : www.emploi.gouv.fr (Thématique : *Formation professionnelle*)

➔ Le site du Centre INFFO, le centre de l'information sur la formation : www.centre-info.fr

➔ Le portail national de l'orientation et de la formation : www.orientation-formation.fr

➔ Le site de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) : www.afpa.fr

➔ Le site d'information et d'orientation sur la formation professionnelle : www.formations-pour-tous.com

➔ Le portail formation emploi du Réseau des Chambres de commerce et d'industrie : <http://formation-emploi.cci.fr>

➔ Le site de la Fédération de la Formation professionnelle : www.ffp.org

➔ À lire :

➔ **Formation professionnelle : jaune budgétaire annexé au projet de loi de finances pour 2010**, ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, 2009, 162 p.

➔ **La formation professionnelle des demandeurs d'emploi**, Jean-Marie Marx, Bertrand Deumie, Sylvie Vidal, la documentation française, février 2010, 53 p.

➔ **Les évolutions de la formation professionnelle en 2009**, Résultats de l'enquête de l'Observatoire Cegos, novembre 2009, 32 p.

➔ **Les entreprises forment moins quand la conjoncture se dégrade**, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), septembre 2009, 4 p.

➔ **Propositions pour une réforme de la formation des agents de l'État**, Raymond-François Le Bris, 2008, 216 p.

➔ **La qualité de l'offre et de l'achat de formation**. Charlotte Duda, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Secrétariat d'État à l'emploi, décembre 2008, 99 p.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr